

La réutilisation des eaux usées traitées industrielles

Dossier de rédaction de H2o
May 2024

Le Plan Eau, annoncé par le gouvernement en mars 2023, prévoit la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) à hauteur de 10 % d'ici 2030, lorsqu'aujourd'hui moins de 1 % de ces eaux sont réutilisées. L'objectif est ambitieux mais nécessaire compte tenu de la raréfaction de la ressource en eau prévisible du fait du changement climatique. Si la REUT est présentée comme une solution pour économiser l'eau, elle n'est toutefois pas la solution « magique ». En effet, si l'eau réutilisée vient maintenir des usages qui n'ont pas au préalable fait l'objet d'un effort de sobriété, au sens d'une véritable transformation de pratiques, la réutilisation des eaux usées traitées n'aura d'effet qu'à court terme et ne permettra pas une adaptation à moyen ou long terme à la rareté de la ressource et donc le maintien de pratiques durables. Et comme le rappelle la réglementation, avant d'entamer une réflexion sur ce type de projet, il est indispensable que tous les efforts de sobriété en eau aient été menés par le site industriel, via la règle des 3R : réduire, recycler, réutiliser. Quelles sont les utilisations possibles des eaux industrielles ? Quels sont les risques ? Comment conduire un projet ? L'Agence de l'eau Seine-Normandie détaille le sujet.

AESN

Pour rappel - L'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) a réalisé un guide technique Favoriser le recours aux eaux non conventionnelles